

COMMUNE DE ROCHEFORT-SAMSON

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE du lundi 18 mars 2024**

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

10 membres présents : BARRET Chantal, BARRET Elodie, CHALOIN Christophe, CHANTEPY Lydie, COMBET Chantal, DIAKITE Florane, DIPALO Anthony, FONTANEZ Cyrille, FRANDON-MOTTET Guillaume, ORARD Claude.

2 membres représentés : Danielle CLEMENT (par Cyrille FONTANEZ)
Anick ROBIN (par Anthony DIPALO)

3 membres excusés : Martine CASCALES, Gilles BENOKBA, Yannick DURAND

Secrétaire de séance : Anthony DIPALO

Le procès-verbal de la séance du 4 mars 2024 sera approuvé lors du prochain Conseil Municipal.

1/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET COMMUNE

Monsieur le 1^{er} adjoint rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Cyrille FONTANEZ présente les chiffres du compte administratif de l'exercice 2023. Il explique que l'excédent d'investissement s'explique par le retour de FCTVA et surtout par les taxes d'aménagement.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2023 pour le budget Commune. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET COMMUNE

L'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que lors du vote du compte administratif le conseil élit son Président. Le Maire de la commune peut assister au débat mais doit quitter la séance au moment du vote. Il ne peut être comptabilisé pour le calcul du quorum.

Ce préambule effectué, Monsieur Cyrille FONTANEZ, 1^e adjoint, présente les résultats budgétaires de l'année écoulée tant en fonctionnement en investissement.

Le compte administratif présenté est conforme au compte de gestion produit par le comptable public, et se présente ainsi :

CA 2023 COMMUNE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Libellé						
Résultats reportés 2022		480 064,65 €	146 323,42 €		146 323,42 €	480 064,65 €
Opérations de l'ex 2023	601 871,78 €	723 500,07 €	84 588,25 €	378 249,73 €	686 460,03 €	1 101 749,80 €
TOTAUX	601 871,78 €	1 203 564,72 €	230 911,67 €	378 249,73 €	832 783,45 €	1 581 814,45 €
Résultats de clôture		601 692,94 €		147 338,06 €		749 031,00 €
Reste à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
RESULTAT DEF		601 692,94 €		147 338,06 €		749 031,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Madame le Maire ne participe pas au vote, à l'unanimité :

- **CONSTATE**, pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget Commune,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **VOTE et ARRETE par 11 VOIX POUR** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023 du budget Commune, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports pour rappel :

Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure	:	146 323,42 €
Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure	:	480 064,65 €

Soldes d'exécution 2023 :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	293 661,48 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	121 628,29 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En DEPENSES pour un montant de :	0 €
En RECETTES pour un montant de :	0 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Christophe CHALOIN fait remarquer qu'il y a une baisse du solde d'exécution entre 2022 et 2023. Il demande si cela est en lien avec les baisses de dotations ?

Cyrille FONTANEZ répond qu'effectivement il y a une baisse du solde d'exécution, qui peut être expliquée par une baisse des dotations mais également par une augmentation des recettes sur l'exercice 2023 dû aux remboursements d'assurance liés à l'évènement grêle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Au compte 002 – excédent de résultat de fonctionnement reporté	601 692,94 €
- Au compte 001 – excédent de résultat d'investissement reporté	147 338,06 €
- Au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €

4/ APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le 1^{er} adjoint demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté, lors des commissions « Finances et Impôts directs » du 1^{er} mars 2024, comme suit :

- Dépenses et recettes d'investissement : 1 291 806,00 €
- Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 696 772,76 €

Avec les reports et y compris les opérations d'ordres (amortissements)

Cyrille FONTANEZ présente la proposition de budget primitif.

Il explique qu'en 2023, l'article 60612 « Eau et assainissement » a connu une hausse, qui s'explique par un problème de consommation d'eau au niveau de la salle des fêtes. Les agents techniques sont au courant et surveilleront de près l'eau à la salle des fêtes, notamment au niveau de l'arrosage.

L'article 60613 « Energie – électricité » a connu une forte augmentation, notamment les 2 premiers mois en 2023 à cause d'une sortie du tarif réglementé. Cela est désormais réglé, Mme le Maire et Cyrille FONTANEZ ont fait rapidement le nécessaire pour revenir au tarif réglementé.

Le paiement des repas cantine à l'Agglo a changé d'imputation, à la demande de la Trésorerie durant l'année 2023. Désormais, ce n'est plus imputé au 60623 « alimentation », mais au 62876 « remboursement à un GPF de rattachement ».

Sur l'article 60636 « Vêtements de travail », il est prévisionné 1100€ au lieu de 800€ habituellement. Il faut désormais prévoir l'achat d'une paire de chaussures de sécurité pour la personne en production ainsi que des blouses pour les agents cantine.

L'article 6067 « Fournitures scolaires » connaît toujours un décalage, puisque notre budget est en année civile alors que le budget école est en année scolaire. De plus, cela dépend du nombre d'élèves.

Il n'y a pas de changement de prévision pour l'article 6068 « Autres matières et fournitures ».

Néanmoins, il faut noter que le stock de matériel périscolaire s'épuise car ce matériel provenait essentiellement des TAP qu'il va falloir réapprovisionner.

L'article 615231 « Entretien voies et réseaux » a été augmenté à 40 000€ contre 15000€ l'année précédente. Cela s'explique car la dotation voirie du Département passe désormais en fonctionnement et non en investissement. Les dépenses sont donc désormais en fonctionnement.

Christophe CHALOIN demande comment cela se passe si la commune souhaite refaire une route en enrobé. Cela ne passera plus en investissement ?

Cyrille FONTANEZ répond que l'on pourra le mettre en investissement mais il faudra pour la construction du budget que les devis soient demandés au plus tard pour le 15 janvier de l'année en cours pour construire le budget.

Christophe CHALOIN demande comment cela se passe si la commune souhaite refaire une route en enrobé. Cela ne passera plus en investissement ?

L'article « 6161 » Prime assurance connaît une forte augmentation, car nous avons changé d'assurance au 01/01/2024. Notre précédente assurance a arrêté notre contrat, et un comparatif avait été fait avec 2 autres assurances (SMACL et GROUPAMA). Il avait été décidé en Conseil Municipal de prendre GROUPAMA. La nouvelle assurance a déjà été mise à contribution avec la tempête récente qui a fait des dégâts sur notre commune, cela risque encore de nous faire augmenter les primes d'assurance.

En 2023, il a été dépensé 1698€ de frais d'actes notariés (article 6227). Il s'agit de la reprise de la voirie du lotissements des Monts du Matin, ainsi que des actes de donation pour accepter des parcelles de bois. Il est budgétisé 400 € pour 2024.

Chantal COMBET demande ou en est la reprise de la voirie du lotissement des Chênes à St Mamans ? Anthony DIPALO répond que c'est en cours. Il rappelle qu'une convention de rétrocession avait déjà été prévue sous l'ancien mandat avec le lotisseur. Cette convention a été renvoyée au lotisseur et nous sommes en attente d'une proposition de rendez-vous avec les notaires pour signer l'acte de rétrocession.

L'article 6232 « Fêtes et cérémonies » est prévu en 2024 à hauteur de 6300€, dont 300€ pour le CMJ. Pour l'article 6251 « déplacements sorties scolaires », il est normalement prévu 500€ par classe. Pour l'année 2024, il est proposé au Conseil Municipal de prévoir 1000€ de plus afin de pouvoir soutenir un projet de l'école maternelle (sortie sur 2 jours avec une nuitée à Indian's Vallée). Prévoir 1000€ de plus ne veut pas dire que toute la somme sera utilisée. Cyrille FONTANEZ tient à souligner qu'il s'agit d'une demande de financement supplémentaire qui est exceptionnelle. L'article 6455 « Cotisation assurance personnel » connaît une forte hausse sur 2024. En effet, la régularisation de 2023 représente une part conséquente de la prévision.

Cyrille FONTANEZ rappelle qu'il n'y a pas de déficit reporté en investissement.

Concernant l'opération assainissement du camping, il était prévisionné au départ 260 000€, avec un nombre d'équivalent habitant disproportionné. Désormais, le nombre d'équivalent habitant étant revu à la baisse, le coût de cette opération sera de même.

Cyrille FONTANEZ explique que Danielle CLEMENT a pris contact avec Mme Nathalie NIESON (vice-présidente du cycle de l'eau de Valence Romans Agglo), afin qu'elle appuie notre dossier. Cela a permis une nouvelle rencontre avec les services Assainissement de l'Agglo. Les gérants du camping ont visité plusieurs campings ayant environ la même capacité d'accueil, pour voir leur fonctionnement.

Anthony DIPALO explique qu'une rencontre a eu lieu avec M. BIOTEAU (Directeur Assainissement, Eaux Pluviales et Rivières de Valence Romans Agglo), afin de défendre la position de la mairie sur le fait que l'équivalent habitant demandé n'était pas cohérent. Il explique avoir fait de nombreuses recherches et avoir apporté lors de cette réunion des études d'assainissement pour des camping de taille équivalente, notamment dans la Drôme, et que le chiffre d'équivalent habitant ne pouvait être revu à la baisse. Ce n'était pas possible. Aujourd'hui les services de l'assainissement ont revu les chiffres à la baisse, nous attendons une confirmation écrite de M. BIOTEAU. Un point pourra être fait lors d'un prochain conseil municipal.

Cyrille FONTANEZ rajoute que le cabinet BEAUR referra une étude selon les nouveaux chiffres d'équivalent habitants.

Concernant l'opération Multiservices, pas de changement, les provisions du budget Multiservices restent sur une opération.

Suite au Plan de Maitrise Sanitaire, 5 tables ont été achetées en 2024 pour la cantine.

Concernant l'achat du terrain pour le parc et la maison médicale, nous avons fait réviser l'acte notarié, afin que la partie constructible soit mise en valeur.

L'opération Entretien du patrimoine est une « réserve », aucun travail n'est prévu pour le moment.

Pour l'opération Aménagement du parc, notre projet est éligible au bonus ruralité de la Région, dans la limite de 35 000€, et la subvention ne doit pas dépasser les 50% HT du projet.

Pour la maison de santé, en recettes, nous sommes sûrs de toucher 30% + 5% du Département ainsi qu'un fond de concours de l'Agglo. Il est possible que d'autres subventions s'y ajoute, mais rien de sûr pour le moment. Il faut rester le plus prudent possible.

Une dernière ligne de recettes est prévue pour la maison de santé : le rachat au volume de la part de M. et Mme CARAT. Le chiffre indiqué n'est pas figé pour l'instant et n'est que provisoire. Ce chiffre ne peut-être pris en considération et annoncé.

Christophe CHALOIN demande si le calcul des subventions a bien été effectué sur les montants HT.

Cyrille FONTANEZ répond que oui, les subventions sont calculées sur les montants HT.

Christophe CHALOIN demande s'il y a une date d'achat du terrain.

Anthony DIPALO explique qu'il y a une condition suspensive soumise au fait d'avoir le permis de construire de la maison de santé.

Christophe CHALOIN demande ou en est le projet de la maison de santé

Anthony DIPALO répond qu'il y a eu une réunion il y a 3 semaines pour établir un premier cahier des charges entre la mairie, Drome Aménagement Habitat, l'architecte, mais aussi avec le Dr CARAT dans la mesure où une partie lui sera cédée. L'architecte souhaitait une rencontre pour comprendre au mieux le projet et les attentes de chacun. Savoir comment répartir les blocs de la future maison de santé, étant donné qu'une partie sera cédée au Dr CARAT et une autre restera propriété de la commune pour de la location, tout en ayant une entrée commune et une salle de réunion commune. Une nouvelle réunion est prévue vendredi pour une présentation d'une première esquisse. Nous aurons à ce moment là plus de matière que nous pourrions surement présenter à un prochain Conseil Municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget 2024 comme suit :

Dépenses et recettes d'investissement : 1 291 806,00 €

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 696 772,76 €

Avec les reports et y compris les opérations d'ordres (amortissements)

- **VOTE** le présent budget par nature au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

5/ VOTE DU TAUX DES TAXES

Monsieur le 1^{er} adjoint précise qu'il appartient au conseil municipal de voter les taux d'imposition 2024.

Pour mémoire, les taux de référence de 2023 sont les suivants :

Taxe foncière bâti 12.10 % + 15,51 % (part départementale) = 27,61 %

Taxe foncière non bâti 44.06 %

Taxe d'habitation 10.10 %

Cyrille FONTANEZ rappelle le tableau des taxes des communes environnantes qui a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour analyse. Il indique que notre commune fait partie des plus basses.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 1 abstention (Florane DIAKITE), 12 POUR :

- **DECIDE** d'appliquer les taux d'imposition suivants pour 2024 :

Taxe foncière bâti	12.10 % + 15,51 % (part départementale) = 27,61 %
Taxe foncière non bâti	44.06 %
Taxe d'habitation	10.10 %

Soit un total des produits à taux constant annoncé qui s'élève à 291 809 €uros

- **CHARGE** madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Christophe CHALOIN demande s'il est possible d'avoir un tableau des différents emprunts avec les annuités et les dates de fin.

Cyrille FONTANEZ répond que le tableau sera envoyé.

Prochains Conseils Municipaux :

- 8 avril 2024 à 20h00.
- 13 mai 2024 à 20h00.